



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement **numéro 468-2020** « DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES POUR L'ANNÉE 2020 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE » est en vigueur depuis le 11 mai 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 15^e jour du mois de mai deux mille vingt.

Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 15-05-2020 entre 8 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15-05-2020.

Signature